

SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize et le dix neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Reviers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

Présents Mr Guérin, Mr Bourdel, Mr Dolley, Mr Hodiern, Mr Deraine, Mme Lastelle, Mr Prioult, Mr Lebas, Mme Huyghe-Boulet, Mme Bisson, Mme Bouglé, Mme Fras

Absents : Mme Chazel, Mme Tanqueray, Mr Mosqueron

Absents excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mr Arnaud Dolley

Mr Guérin relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal. Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé dans l'ordre.

1 Travaux de voirie

Rue des coutures

Il y avait eu une inscription au budget 2015 de la CDC de travaux sur cette voie pour un prix estimé à 11.374 euros... Or cela va finalement nous coûter plus cher que cela (18.060 euros TTC), mais le fond de concours de la CDC a tout de même été calculé sur cette base (à savoir 4723,06 euros).

Le conseil municipal autorise M. le Maire à régler la facture de l'entreprise COLAS (considérant qu'environ 8.000 euros restent à la charge de la commune).

Grande rue

Faut-il mettre en œuvre le « projet Landry » ou demander à un autre cabinet de nous proposer un projet et un devis alternatifs ? Cela représente certes un coût, mais présente l'avantage de pouvoir proposer autre chose qu'une réalisation qui ne fait pas l'unanimité.

L'entreprise Ledos / VRD Services va être consultée sur la base du projet Landry, complété des emplacements pour le « stationnement /arrêt minute ».

2 Modification du PLU

Arnaud Dolley présente au Conseil municipal l'état d'avancement de la procédure de modification du PLU. Une première réunion avec l'ensemble du Conseil est prévue le 01 février 2016 à 18h30.

Il rappelle l'obligation de motiver une telle démarche. Une délibération sera donc prise en ce sens.

3 Achat d'une balayeuse pour trottoir

Les trottoirs de Reviers nécessitent un entretien qui impose des moyens particuliers. M. le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'une petite balayeuse (avec aussi une fonction déneigement) d'un coût d'environ 2.500 euros TTC. Le Conseil valide le principe d'un tel achat et propose d'obtenir d'autres devis avant de finaliser la transaction.

4 Reconduction de la convention (fourrière animale)

M. le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention qui lie la commune à la fourrière de l'agglomération caennaise. Le Conseil autorise M. le Maire à reconduire cette convention.

5 Informations et questions diverses

Discussion autour des modalités de départ de la CDC d'Orival (compensations financières / participation au remboursement de la dette) → Quel cout pour la commune de Reviers ?

Proposition de nouvelles en-têtes / logos pour les documents officiels de la commune. Le Conseil estime que le logo pourrait être « rétrécit » et les coordonnées (adresse / téléphone / mail) reportées en pied de page.

Discussion sur l'opportunité de revoir le plan de circulation sur la partie haute de la rue des Dentelières pour faciliter l'accès au Gite de M. Marc Prioult. Des tests vont être effectués avant d'arrêter une décision.